

# A signer

Vous trouvez sur cette page [les initiatives](#), [les référendums](#) et [les pétitions](#) que nous vous invitons à signer.

Les sujets d'initiatives et de référendums ne reflètent en aucun cas notre politique ou de nos idées. Nous sommes parfois en profond désaccord avec certaines positions d'initiateurs. Cependant, en défenseurs de la démocratie, nous sommes d'avis que le peuple ait la possibilité de se prononcer sur tous les sujets. A ce titre, nous recommandons de signer toutes les initiatives et tous les référendums sans distinction. Ce n'est qu'au moment de la campagne du scrutin que nous publieront nos recommandations de vote.



Les calculs politiques doivent absolument être absents à ce stade du processus démocratique.

Toutes demandes à ne pas signer une initiative ou un référendum sont des attaques directes contre la démocratie.

En démocratie, le peuple doit prendre ses responsabilités. Ainsi, si celui-ci prend des décisions qui ne va pas dans notre sens, ce sera à lui et à ses enfants d'en assumer les conséquences. Le peuple, dans ces conditions et sur ces sujets-là, ne pourra pas accuser les politiciens.

Peuple, il t'appartient de faire les choix qui soient dans l'intérêt général, pour toi et pour chacun. Tu es responsable !

## Les initiatives

A venir...

## Les référendums

### NON à la suppression du droit de timbre

- Niveau fédéral.
- Délai au 7 octobre 2021 ⇒ [2021\\_10\\_07\\_-\\_ref-fed\\_-\\_droit\\_de\\_timbre\\_-\\_fr.pdf](#) (fichier [source](#)).
- Site web des référendaires :

[https://pst-pop.ch/2021/07/26/signez-le-referendum-non-a-la-suppression-du-droit-de-ti  
mbre/](https://pst-pop.ch/2021/07/26/signez-le-referendum-non-a-la-suppression-du-droit-de-ti<br/>mbre/).

- Référendum réussi - Vote agendé au [13 février 2022](#).

## Les pétitions

A venir...

## Note

A venir...

From:

<https://pop-vdt.ch/> - **POP - Val-de-Travers**

Permanent link:

[https://pop-vdt.ch/a\\_signer?rev=1634248525](https://pop-vdt.ch/a_signer?rev=1634248525)

Last update: **14.10.2021 @ 23:55**

